
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A GILLEY - LE 22 FEVRIER 2014**

Présents : Tous les membres à l'exception de Mmes BILLEREY, VUILLEMIN et Ms FAIVRE, PIRALLA, NICOD.

M. GUINCHARD remplace M. DARSIN, M. BEL remplace M. BOURDIN, M. HOGRAINDLEUR remplace M. ROCHE et Mme PRETRE remplace M. MAMET

Participant extérieur : M. Frédéric GRASSER, en qualité Trésorier - Receveur

En préambule à la réunion, M. le Président propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour, pour évoquer en fin, la question du découpage cantonal

Il cède ensuite la parole à M. G. MARGUET, qui en quelques mots souhaite évoquer le mandat qui touche à sa fin et se félicite des actions publiques réalisées de part et d'autre du canton, tout en rappelant la lourde tâche incombant aux élus locaux.

I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les Comptes de Gestion ayant été transmis par la Trésorerie , il convient de procéder au vote des Comptes administratifs et le cas échéant de procéder aux Affectations de Résultat

Le Compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice antérieur. Ainsi Me JOLIOT en qualité de 1° Vice-Présidente procède-t-elle à la présentation synthétique des comptes 2013.

- **Budget-Annexe Accueil économique**
 - Déficit de la Section de Fonctionnement : 0.72 €
 - Excédent de la Section d'Investissement : 117 069.00 €

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**
 - Déficit de la Section de Fonctionnement : 18 067.47 €
 - Résultat 2013 : + 10 905.93 € / Report Déficit 2012 : - 28 973.40 €

- **Budget-Annexe Assainissement**
 - Excédent de la Section de Fonctionnement : 159 228.61 €
 - Résultat 2013 : + 61 877.71 € / Report Excédent 2012 : + 124 568.74 €
 - Déficit de la Section d'Investissement : 27 217.89 €
 - Résultat 2013 : + 88.77 € / Report Déficit 2012 : - 27 306.66 €

- **Budget principal**
 - Excédent de la Section de Fonctionnement : 613 682.82 €
 - Résultat 2013 : + 160 772.62 € / Report Excédent 2012 : + 452 772.62 €
 - Déficit de la Section d'Investissement : 62 258.63 €
 - Résultat 2013 : + 195 580.64 € / Report Déficit 2012 : 257 839.27 €

↳ A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil de Communauté adoptent les Comptes administratifs.

La concordance des écritures entre les Comptes de Gestion, produits par le Trésorier et les Comptes administratifs produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

II – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Au préalable, M. COUTAL expose qu'il convient de procéder à l'Affectation des résultats , une fois les résultats des Comptes administratifs validés, afin de pouvoir les intégrer aux Budgets primitifs

Cette procédure vise en priorité à combler les besoins d'investissement, à partir des seuls excédents de fonctionnement constatés

- **Budget-Annexe Accueil économique**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, dans la mesure où il n'y a pas d'excédent de fonctionnement avéré.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

Il n'y a pas lieu de procéder à Affectation de Résultat, faute de Section d'Investissement.

- **Budget-Annexe Assainissement**

Il convient de procéder à l'Affectation du Résultat d'Exploitation 2013, comme suit :

- Affectation complémentaire en Réserve au C/ 1068- RI : 27 217.00 €
- Résultat reporté en Fonctionnement au C/ 002 – RF : 159 228.00 €
- Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – Dit : 27 217.00 €

- **Budget principal**

Il convient de procéder à l'Affectation du Résultat de Fonctionnement 2013 , comme suit et compte-tenu des Restes à réaliser, à hauteur de 83 493.16 €

- Affectation complémentaire en Réserve au C/ 1068-RI : 145 754.00 €
- Résultat reporté en Fonctionnement au C/ 002 – RF : 467 931.00 €
- Résultat reporté en Investissement au C/ 001 – DI : 62 260.00 €

III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2014

M. le Président présente ensuite succinctement les Budgets, étant entendu qu'il s'agit d'une année transitoire eu égard aux échéances électorales, ces derniers traduisent avant tout la poursuite des politiques initiées lors du mandat et l'achèvement des programmes d'investissement

En quelques mots: Les dépenses de Fonctionnement sont maîtrisées, quant à l'Investissement, son niveau reste soutenu : il comprend la programmation restante des Fonds de Concours ainsi que l'achèvement des travaux engagés sur 2013, sans recours à l'emprunt.

- **Budget-Annexe Accueil économique**

D'un montant global de **111 769.00 €** , ce dernier se répartit ainsi :

- Section de Fonctionnement : 700.00 €
- Section d'Investissement : 117 069.00 €

En accord avec la Trésorerie, ce Budget a vocation à être clôturé en cours d'année faute d'écritures, avec report de l'excédent au titre du Budget-principal

- **Budget-Annexe Déchets & Déchets**

D'un montant de **549 000.00 €**, ce dernier concerne la seule section d'Exploitation

Les charges correspondant aux appels de Fonds mensuels du S.M.C.O.M. et les recettes correspondent au produit de la Redevance Incitative.

Ce budget tend progressivement à l'équilibre, des écritures de rattachement de charges, relatives à la facturation complémentaire devraient pour partie apurer le déficit

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **700 358.00 €**, ce dernier se répartit ainsi :

- Section de Fonctionnement : 481 533.00 €.

Les dépenses concernent les charges d'exploitation des trois S.T.E.P. gérées par la Communauté de Communes et les Recettes correspondent aux produits de la Redevance intercommunale d'Assainissement (population domestique / activités agroalimentaires)

- Section d'Investissement : 218 825.00 €.

Divers crédits sont programmés pour trouver une solution à la saturation de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont. Une part d'autofinancement est dégagée à hauteur de 148 000.00 € à partir de la section de Fonctionnement.

- **Budget principal**

D'un montant global de **1 690 102.00 €**, ce dernier se répartit ainsi

- Section de Fonctionnement : 1 106 431.00 €

Les dépenses réelles connaissent une très légère diminution.

Comme chaque année, la structure du budget permet un virement à hauteur de 230 000.00 €, au profit de la section d'Investissement. Ce qui confirme une capacité annuelle d'Autofinancement d'environ 200 000 €.

La marge de manœuvre demeure néanmoins restreinte et quelle peut-être en la finalité : développer de nouvelles compétences, contribuer davantage à la coopération intercommunale, favoriser l'aide aux communes. Tels seront les enjeux du prochain mandat pour les nouveaux élus communautaires !

La structure des Recettes ne varie que très peu, dans la mesure où s'amorce le cycle des baisses des dotations d'Etat, mais dont l'impact n'est pas connu à l'heure actuelle. Mais indirectement le Budget devient plus dépendant de la Fiscalité.

Il convient de noter que cette section est présentée en suréquilibre de 292 000.00 €, pour abonder ainsi à d'éventuelles en cours d'exercice.

- Section d'Investissement : 583 671.00 €

Cette dernière est alimentée essentiellement par le prélèvement de la section de Fonctionnement. Elle concerne le solde des Fonds de Concours non consommés à ce jour et l'achèvement des travaux engagés en 2013, ainsi que l'achat d'un dameur mis ensuite à disposition onéreuse au site de la Chaux.

En conclusion, M. COUTAL évoque la question de la Fiscalité locale. Faute de notification officielle des bases, une prospective est établie sur une base de 0.8 % de variation physique des bases, complétée par une progression de 2% lié au dynamisme du territoire.

A taux constant, le produit est estimé à 271 587 € soit une évolution de 2.80 % au regard de 2013. Sur proposition du Président, le maintien des taux actuels est validé, dans le souci de limiter entre autre la pression fiscale.

↳ A l'unanimité, les membres du Conseil de Communauté adoptent les Budgets Primitifs.

IV – REVISION DE LA CARTE CANTONALE : SUITE DE LA PROCEDURE

M. le Président relate brièvement la situation et confirme la position du Conseil du Conseil général, le maintien de la circonscription : Montbenoit, Amancey, Levier, Ornans sur la base du critère démographique.

Les décrets doivent paraître dès le début mars et dès lors pourront être engagées les procédures de recours auprès du Conseil d'Etat, sous un délai de 2 mois.

Afin de traduire notre mécontentement et dans la logique des diverses actions engagées, l'Assemblée acte le principe de mettre en attente les participations diverses aux diverses structures du Haut-Doubs, dans l'espoir qu'une solidarité entre territoires s'exprime pour rattacher le canton de Montbenoit à son bassin de vie naturel.

En complément de cette démarche symbolique, il est expressément demandé aux communes de se mobiliser en utilisant les voies de recours adéquats, et ce avant le 27 avril prochain. Une délibération de principe actant le refus de la Communauté de Communes est jointe en annexe et peut servir de modèle pour chaque commune.

✂ Pour achever cette dernière réunion, M. COUTAL remercie l'ensemble des élus communautaires pour leur implication et la sérénité des débats au sein de l'Assemblée ces dernières années. Il souhaite que demain, le plus grand nombre d'entre nous se retrouve dans le même esprit au service de nos concitoyens.